

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT « CMR » ?

CMR = Cancérogène – Mutagène – Reprotoxique

Cancérogène

Agent capable de **provoquer le cancer** ou d'en augmenter la fréquence



Mutagène

Agent qui **modifie le code génétique** de l'individu et de sa descendance

Reprotoxique, ou toxique pour la Reproduction

Agent qui **altère les fonctions de reproduction** chez l'homme ou la femme, ou qui induit des effets néfastes non héréditaires sur la descendance



ACTUELLEMENT, 3 CATEGORIES SONT DEFINIES :

1 ^{ère} catégorie	C1, M1, R1	Relation de cause à effet certaine	OBLIGATION DE SUBSTITUTION
2 ^{ème} catégorie	C2, M2, R2	Forte présomption	
3 ^{ème} catégorie	C3, M3, R3	Substance préoccupante	PRECAUTION D'UTILISATION



COMMENT REPERER DES PRODUITS CMR ?

Nouvel étiquetage :

(valable depuis 2009)



Phrases de risque :

(indiquées sur l'étiquette et la Fiche de Données de Sécurité)

CANCEROGENES		
R 45	Peut provoquer le cancer	C 1 - C 2
R 49	Peut provoquer le cancer par inhalation	C 1 - C 2
R 40	Effet cancérigène suspecté	C 3
MUTAGENES		
R 46	Peut causer des altérations génétiques héréditaires	M 1 - M 2
R 68	Possibilité d'effets irréversibles	M 3
TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION		
R 60	Peut altérer la fertilité	T 1 - T 2
R 61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	T 1 - T 2
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité	T 3
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	T 3

QUE FAIRE FACE A DES PRODUITS CMR ?!

PREVENTION :

- ✓ Réduire l'utilisation des produits CMR **en les remplaçant dès que cela est techniquement possible** par des produits qui ne sont pas ou qui sont moins dangereux.
- ✓ **Former et informer le personnel** au risque CMR.
- ✓ **Ecarter les femmes enceintes ou allaitant** des postes de travail où des produits toxiques pour la reproduction sont utilisés.
- ✓ Tenir une liste actualisée des personnes susceptibles d'être exposées aux produits CMR, et **établir une fiche d'exposition** pour chacun, avec : nature du travail effectué, caractéristiques des produits, quantité et fréquence d'exposition, expositions accidentelles.

PROTECTION : (lorsque le risque CMR ne peut être écarté)

- ✓ Utiliser les **équipements de protection collectifs** (système d'aspiration adapté, aération des chantiers...) **et individuels** (utilisation de masques et gants appropriés...).
- ✓ Stocker les produits CMR **en armoire ventilée**.

